

## REGLEMENT FEDERAL

### CHAMPIONNAT FEMININ

#### **L'ambition de l'UFOLEP :**

- S'intéresser non pas au sportif, mais à l'être qui fait du sport.
- Offrir tous les sports pour tous, de la saine détente à la compétition amicale et formatrice.
- Favoriser une vie associative et fédérative pour un apprentissage de la vie démocratique.
- Proposer une porte ouverte sur la société lieu de solidarité, de fraternité de communication, de respect des règles et des autres : facteurs de lien social. Jouer avec les autres et non contre les autres.
- Faire découvrir une sensation de plaisir et de bien-être par l'expression physique, le maintien de la forme, la fête sportive.
- Faire du sport un élément de culture qui contribue à l'épanouissement intellectuel en élargissant les connaissances et en favorisant la réflexion.

#### **Article 1**

Ce championnat est **ouvert à toute personne licenciée UFOLEP** pour la saison en cours. La participation aux rencontres est soumise à la **possession d'un certificat médical à jour de moins d'un an au jour de l'inscription dans l'inscription valable pour 3 ans**. Le certificat médical doit certifier l'absence de contre-indication à la pratique du sport en général et non plus pour la seule discipline concernée.

#### **Article 2**

Les capitaines veillent durant la rencontre au bon déroulement de celle-ci. Le **respect** des règles et de l'équipe adverse est un point fondamental. La compétition doit toujours être **juste et loyale**.

#### **Article 3**

Ce championnat est **organisé en 1 poule avec une phase aller et une phase retour**.

#### **Article 4**

**Une association peut engager autant d'équipes** qu'elle le souhaite avant le début de la saison (début octobre).

#### **Article 5**

**Chaque équipe est composée d'au moins 6 femmes**. La composition des équipes est du ressort des responsables des associations. La liste nominative et les coordonnées des capitaines d'équipes devront être fournies en début de saison à la commission technique volley-ball de l'UFOLEP 44. Les capitaines se portent garant que tous les joueurs de l'équipe possèdent une licence pour l'année en cours.

#### Article 6

**Les rencontres se déroulent au jour et heure d'entraînement du club qui reçoit** ou le cas échéant à un jour et une heure convenus entre les 2 capitaines en fonction des disponibilités de salle de l'association qui reçoit.

#### Article 7

**Les horaires de matchs doivent être respectés** de la part des 2 équipes. Si la rencontre ne peut pas se finir du fait d'un retard d'une des 2 équipes, celle-ci se verra pénalisée (match perdu 3-0) si une date de report de ce match n'est pas trouvée dans les 15 jours suivant la date du match initial.

Lorsqu'une rencontre toutefois ne peut pas se finir avant la fermeture du gymnase :

- Si le match en est au 5ème set et qu'une équipe mène au score, cette dernière gagne le match.
- Si le match en est au 5ème set et si les équipes sont à égalité de points, le vainqueur est celui qui a totalisé le maximum de points.
- Si l'arrêt forcé du match a lieu avant le 5ème set, le match est reporté.

#### Article 8

**Toute joueuse ayant jouée au préalable dans une équipe, ne pourra jouer dans aucune autre** équipe de ce championnat. Toutefois, si une équipe était en difficulté pour présenter une équipe complète, elle pourra emprunter une ou 2 joueuses, à titre exceptionnel, à condition d'en avertir l'équipe adverse.

#### Article 9

**La feuille de match** est à rédiger correctement par le capitaine qui reçoit et à faire signer au capitaine reçu. Les **résultats** ou les reports de matchs sont à envoyer à Bruno Faucher : [bruno.faucher@hotmail.fr](mailto:bruno.faucher@hotmail.fr)

Le calendrier et les résultats sont consultables sur le site de l'UFOLEP 44 :

<http://www.ufolep44.com/resultats-sportifs/volley-ball>

#### Article 10

Chaque match se déroule en **3 sets gagnants de 25 points (avec 2 points d'écart)**. En cas de 5<sup>ème</sup> set, celui-ci est en 15 points avec 2 points d'écart. Les règles du jeu sont celles de la Fédération Française de Volley-ball.

#### Article 11

Attribution des **points** à l'issue de la rencontre :

Victoire 1)	4 points (victoire 3-0 ou 3-
Victoire	3 points (victoire 3-2)
Défaite	2 points (défaite 3-2)
Défaite	1 point (défaite 3-0 ou 3-1)
Forfait	0 point

Lorsque 2 équipes sont à égalité, elles se départagent au classement grâce au **set average** puis au **nombre de sets gagnés**.

**Article 12**

L'**arbitrage** de la rencontre incombe à l'équipe qui reçoit.

**Article 13**

Le **filet** doit être placé à 2,24m (mesure au centre). Il y a faute lorsque la joueuse touche le filet pendant l'échange.

**Article 14**

**Service** : Il y a possibilité de procéder à un 2ème lancer quand la serveuse n'a pas touché la balle au 1er lancer.

**Article 15**

**Temps morts** : Chaque équipe dispose de 2 temps morts par set. Il n'y a pas de temps mort technique.

**Article 16**

La participation à ce championnat implique avoir connaissance et **respecter ce règlement**.

**Article 17**

**Seule la commission technique de volley-ball est habilitée** en cas de litige à titre exceptionnel d'adapter le présent règlement.

**Seule la commission technique peut amender ce règlement.**